Berne, le 4 décembre 2015

Communiqué de presse de la Société des Vétérinaires Suisses (SVS)

## Les vétérinaires contre l'écornage des cabris

C'est bien connu, les chèvres portant des cornes peuvent être à l'origine de blessures, tant pour leurs congénères que pour l'éleveur. Cela explique pourquoi les jeunes chèvres sont souvent écornées. Une intervention qui s'avère douloureuse pour les cabris et qui est par ailleurs fortement controversée. Pour peu que les chèvreries soient équipées des structures adéquates, on peut y garder sans inconvénients des chèvres avec cornes.

L'écornage des cabris comprend un point délicat: la narcose. En effet, l'anesthésie locale, comme elle est pratiquée chez les veaux, n'est pas praticable sur les cabris. La narcose comporte pour sa part un risque plus important d'incidents que la sédation médicamenteuse. Le dosage du narcotique, la position de l'animal sous narcose ou encore la température ambiante peuvent, s'ils sont inappropriés, entraîner un collapsus circulatoire du jeune organisme.

La surface de brûlure relativement importante sur la petite tête du cabri constitue un autre facteur de risque considérable. L'os du crâne est sensiblement plus fin que chez le veau, et recouvre directement le cerveau. Lorsque le fer à écorner brûlant est appliqué trop longtemps ou que la pression exercée est trop forte, le cerveau peut en subir des lésions.

Compte tenu de ces éléments, la Société des vétérinaires suisses (SVS) et ses sections spécialisées pour la santé des ruminants (ASSR) et pour la protection des animaux (AVSPA) se prononcent contre l'écornage des cabris. Les vétérinaires plaident pour une garde de chèvres cornues conforme aux besoins de l'espèce, leur offrant suffisamment de place et des structures leur permettant de vivre leur comportement naturel.

## Informations complémentaires:

Service médias SVS, tél. 031 307 35 37, media@gstsvs.ch